



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 52 b) de la liste préliminaire*
Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2006
Genève, 3-28 juillet 2006
Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : développement
durable

Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport final sur les travaux de la Réunion régionale des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Baie Lazare (Seychelles), du 26 au 28 octobre 2005.

Au nom des petits États insulaires en développement qui ont participé à cette réunion, je vous serais obligé de bien vouloir publier le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 52 b) de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session, et du Conseil économique et social, au titre du point 13 a) de son ordre du jour provisoire, et le mettre à la disposition de la Commission du développement durable à sa quatorzième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent des Seychelles
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jérémie **Bonnellame**

* A/61/50.

** E/2006/100.



**Annexe à la lettre datée du 13 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion régionale des petits États insulaires
en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien,
de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale
consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie
de Maurice**

Seychelles, 26-28 octobre 2005

La Réunion régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale consacrée au suivi de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement s'est déroulée du 26 au 28 octobre 2005, au Plantation Club Hotel de Baie Lazare (Seychelles). Des représentants du Cap-Vert, des Comores, des Maldives, de Maurice, des Seychelles, de Singapour, de la Commission de l'océan Indien (COI), du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles, du Service de liaison pour les organisations non gouvernementales aux Seychelles et du Centre de documentation, de recherches et de formation indianocéanique (CEDREFI). Les participants ont pris acte de l'absence de la Guinée-Bissau et de Sao Tomé-et-Principe, dont la participation était prévue. Ils ont également noté que le Bahreïn, Chypre et Malte avaient fait savoir, par l'intermédiaire de leur représentant permanent auprès de l'ONU, qu'ils ne souhaitaient pas être représentés. Le Département des affaires économiques et sociales avait invité la communauté des donateurs, mais celle-ci n'a pas envoyé de représentant. On trouvera la liste des participants à l'annexe I.

La Réunion a été organisée en application de la résolution 59/311 de l'Assemblée générale, qui prévoit notamment l'organisation des trois réunions régionales de suivi.

La séance d'ouverture était présidée par M. Claude Morel, Secrétaire principal du Ministère des affaires étrangères. M^{me} Diane Quarless, Chef du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales, M^{me} Monique Andreas-Esoavelomandroso, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, et M. Patrick Pillay, Ministre des affaires étrangères des Seychelles, ont fait des déclarations, dont on trouvera le texte à l'annexe II.

M. Morel (Seychelles) a été élu Président, le représentant du Cap-Vert a été élu Vice-Président, le représentant de Maurice a été élu Rapporteur, avec l'appui des Seychelles, de la Commission de l'océan Indien et du Département des affaires économiques et sociales.

La réunion a été organisée afin d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la région et de raviver la volonté de réaliser les priorités en matière de développement durable dans l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale.

Première séance – Introduction

La 1^{re} séance, qui s'est déroulée le 26 octobre, était animée par M. Morel, Ministre seychellois des affaires étrangères. L'objectif des participants était d'étudier les priorités et les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice aux niveaux national, régional et international.

M^{me} Quarless, Chef du Groupe des petits États insulaires en développement, et M^{me} Andreas-Esoavelomandroso, Secrétaire générale de la Commission de l'océan Indien, ont présenté des exposés et les représentants des États participant à la réunion ont brièvement présenté une mise à jour de la situation nationale.

Maurice, les Seychelles, le Cap-Vert, les Comores, Singapour, les Maldives, l'UNESCO et le Centre de documentation, de recherches et de formation indianocéanique ont prononcé des déclarations et posé des questions.

Il a été rappelé que les petits États insulaires en développement sont responsables au premier chef de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice mais que, pour qu'ils puissent la mener à bien, il faudra que la communauté des donateurs et les organisations internationales intéressées les aident plus efficacement.

Il faut également étudier comment le système des Nations Unies pourrait contribuer au mieux à mobiliser les énergies en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Dans ce sens, la réunion interrégionale des petits États insulaires en développement qui se tiendra à Rome en novembre 2005 est un événement dont la région pourra tirer parti. Il a également été recommandé de discuter de la réunion de Rome lors de la formulation des propositions d'action régionale et nationale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, afin que les activités, les projets et programmes prioritaires puissent être présentés. Cette réunion sera également l'occasion d'examiner l'importante question de la coopération entre petits États insulaires en développement.

Bien que l'histoire, la géographie et la société des États membres de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale soient très différentes, les nombreuses similitudes entre les difficultés qu'ils doivent surmonter les rapprochent dans la coopération pour le développement durable.

Les participants ont constaté la nécessité d'améliorer la communication entre les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, qui devra être prise en compte dans l'élaboration du mécanisme de coordination, et de mettre en place un processus efficace de mobilisation des ressources. Ils ont à nouveau souligné l'important rôle de coordination joué par la Commission de l'océan Indien en tant que secrétariat intérimaire et rappelé que, faute de ressources, celle-ci ne peut développer de nouveaux services. Le site Web des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine

méridionale a été mis en place en s'appuyant sur les structures de la Commission, qui a proposé d'utiliser ce portail d'information pour publier le bulletin régional de ce groupe d'États. Les participants ont estimé que ce portail pourrait également servir de site régional au Réseau informatique des petits États insulaires en développement.

Les difficultés auxquelles les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale doivent faire face sont trop importantes pour que ces États puissent en venir à bout individuellement, d'où l'utilité de la coopération et de la solidarité. La plupart des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale n'ont pas les moyens de résoudre seuls des problèmes tels que les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques.

L'Assemblée générale ayant approuvé la Stratégie de Maurice à sa cinquante-neuvième session et confié au système des Nations Unies la mission de veiller à la mise en œuvre coordonnée de ce document, les régions dont font partie les petits États insulaires en développement doivent à présent formuler clairement leurs préoccupations. L'ONU et les organisations apparentées ont constitué un Groupe consultatif interorganisations que préside le Département des affaires économiques et sociales et il a été recommandé de nommer des coordonnateurs dans chacune de ces organisations.

Les participants ont fait remarquer que la mission du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est d'aider les petits États insulaires en développement, mais que cette aide est strictement limitée aux activités de promotion, alors que la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a autorité sur les questions de fond par l'intermédiaire du Groupe des petits États insulaires en développement. Ils ont estimé qu'avant toute chose, et conformément aux dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, il faudrait que les États, au plus haut niveau, renforcent sensiblement le Groupe des petits États insulaires en développement, notamment lors de la réunion de Rome. Il faudrait également que le Groupe coordonne son action avec celle du Bureau du Haut Représentant, de façon à ce que celui-ci mène ses activités de promotion en étant informé des préoccupations et des problèmes des régions dans lesquelles se trouvent les petits États insulaires en développement, en particulier l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale.

Plusieurs délégations ont à nouveau regretté l'absence d'aide internationale en faveur des petits États insulaires en développement et demandé une participation accrue de l'ONU et de ses institutions spécialisées et un renforcement des mécanismes nationaux et régionaux. Elles ont souligné que les mécanismes nationaux et régionaux seraient renforcés par l'amélioration de la coordination et de la coopération internationales en faveur des petits États insulaires.

Les participants ont également recommandé d'étudier, dans le cadre des discussions sur le projet de mécanisme régional d'appui à ces États, les liens pouvant être créés entre les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale et l'ONU. La région devrait également déterminer les mesures par lesquelles les institutions

spécialisées pourraient contribuer au développement durable des petits États insulaires en développement et celles qui ont déjà été prises à cette fin. Les voies de communication entre ces États et le système des Nations Unies doivent être revues et améliorées.

Le dialogue sur les situations nationales a mis en lumière la nécessité d'établir des processus nationaux de développement durable ou de renforcer les processus existants. Les participants ont demandé qu'une aide technique et financière soit apportée à ces processus et que le site Web de la Commission de l'océan Indien soit utilisé pour échanger des données d'expérience et des informations sur les pratiques optimales. Là où des comités s'occupant du développement durable au niveau national ont été créés, il est souvent nécessaire de modifier leur statut afin de leur permettre de fonctionner davantage comme un conseil d'administration ou un organe de direction doté à la fois de fonctions techniques et d'un accès aux fonds, en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Cela permettrait notamment d'établir un lien entre les documents d'orientation relatifs au développement durable à la politique des pouvoirs publics et favoriserait la coopération entre les ministères. Il a également été noté que les modalités de coopération qui ont été adoptées, notamment, pour mener les efforts de reconstruction et les secours déployés aux Seychelles à la suite du tsunami, pourraient intéresser les autres petits États insulaires en développement.

Le Programme d'assistance technique de Singapour pour les petits États insulaires en développement (SIDSTec) est prolongé de cinq ans et, sous l'intitulé SIDSTec II, continuera d'être exécuté dans les nombreux domaines d'expertise de ce pays (on trouvera des précisions sur le site Web suivant : <www.mfa.gov.sg/scp/>).

Les participants ont pris note du lancement de plusieurs projets d'aide aux petits États insulaires en développement, notamment par l'UNESCO, qui continue d'œuvrer pour l'éducation au service du développement durable, et par d'autres organisations internationales. Ils ont souhaité savoir quelles organisations internationales financent effectivement ces projets et initiatives.

Deuxième séance – Objectifs du Millénaire pour le développement et perspective régionale

La 2^e séance, qui s'est tenue le 26 octobre, était animée par M. Roberts, représentant de la Commission de l'océan Indien. L'objectif des travaux était d'étudier la façon de rendre plus efficace la collaboration entre les partenaires nationaux, régionaux et internationaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Trois modèles de gestion des programmes ont été décrits dans les exposés présentés par M^{me} Joy Backory, représentante d'ONUSIDA, M. J. L. Roberts et M. Nirmal Jivan Shah, qui portaient sur le VIH/sida, la gestion des catastrophes et la gestion des océans et des zones côtières, respectivement.

Les représentants des Seychelles, du Cap-Vert, de Maurice, de la FAO, du Département des affaires économiques et sociales et de l'UNESCO ont fait des déclarations et posé des questions.

Les participants ont estimé qu'il serait dans l'intérêt des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la

mer de Chine méridionale de promouvoir une gestion des programmes reposant sur des données probantes et quatre modèles de documents de travail ont été présentés. Ces documents de travail portaient sur des thèmes qui sont très importants pour les petits États insulaires en développement, à savoir :

- Définition des priorités et objectifs du Millénaire pour le développement (une déconstruction du cadre de ces objectifs); document présenté par M. Roberts, au nom de la Commission de l’océan Indien;
- Adopter une démarche fondée sur l’information afin de mieux lutter contre le sida; document présenté par M^{me} Joy Backory, au nom du partenariat entre la Commission de l’océan Indien, les petits États insulaires en développement et ONUSIDA;
- Gestion des catastrophes; document présenté par J. L. Roberts, consacré au rapport élaboré par le secrétariat du Commonwealth à la suite du tsunami qui s’est produit dans la région de l’océan Indien en décembre 2004;
- Océans et gestion des zones côtières; document présenté au nom du Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles.

Il a été noté, lors de l’élaboration de plans fondés sur des informations factuelles, que les États de l’Atlantique, de l’océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine ont des niveaux de développement et des capacités d’adaptation très divers. Ceci montre qu’il faut tenir compte des limites des objectifs du Millénaire pour le développement en tant qu’instruments lors de la définition des priorités et de l’allocation des ressources, d’où la nécessité d’examiner attentivement leur utilisation dans la définition des domaines de coopération pour les États de l’Atlantique, de l’océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine. Adopter une démarche fondée sur les informations factuelles lors de l’analyse et de la sélection des interventions les plus efficaces faciliterait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais il faudrait également envisager d’adapter ces objectifs aux priorités de développement de chaque pays.

Les participants ont noté que les conditions préalables à une réalisation efficace des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Stratégie de Maurice sont, notamment, un appui sans réserve de la part des États Membres, la création d’un mécanisme de coordination entre les États de l’Atlantique, de l’océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine et l’appui des donateurs. Il faudrait envisager de recruter une équipe d’appui. Les États devraient nommer un coordonnateur national qui, dans l’idéal, serait membre d’un comité/mécanisme national de coordination multisectorielle. Il faudrait qu’ils puissent compter sur les fonds nécessaires de façon prévisible et, au minimum, sur un certain engagement national. Le lien entre les cadres d’action régionaux et les stratégies et initiatives régionales, ainsi que les priorités et les besoins nationaux, doit être clairement établi. Étant donné qu’un grand nombre de projets nationaux ne réunissent pas les conditions nécessaires pour obtenir une aide internationale, les États ont tout à gagner de l’existence de projets régionaux. Toutefois, la mise en place des projets régionaux doit commencer par une analyse des priorités et des besoins nationaux et exploiter les rapports et les évaluations des besoins nationaux, notamment les projets d’auto-évaluation des capacités nationales du Fonds pour l’environnement mondial et les stratégies nationales de développement durable demandées par la réunion internationale de Maurice.

Les participants ont souligné la nécessité de créer, au niveau national, des mécanismes permanents responsables de la mise en œuvre du développement durable. Élaborer des indicateurs adaptés permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de mise en œuvre faciliterait la création d'institutions efficaces et la coopération entre les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine.

Les représentants de l'UNESCO et de la FAO ont proposé d'utiliser le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour progresser dans l'application de systèmes favorisant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la production et les investissements dans le secteur agricole. La FAO a recommandé aux petits États insulaires en développement de promouvoir l'application d'un programme d'investissement à moyen terme dans le secteur agricole. L'UNESCO a recommandé de recourir à son programme de formation dans le Pacifique, afin d'y apprendre quelles sont les conditions et les connaissances très particulières requises pour établir les demandes de création de zones économiques exclusives et pour le règlement des questions de délimitation des frontières.

Il a également été proposé de créer un groupe d'experts des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine, qui serait déployé dans la région et formerait le personnel.

Troisième séance – Institutions et coordination

La 3^e séance, qui s'est tenue le 27 octobre, était animée par M. Roberts, représentant de la Commission de l'océan Indien. L'objectif visé était d'examiner les mécanismes de planification, de financement et de gestion utilisés pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice aux niveaux national, régional et international et d'examiner les progrès réalisés dans le cadre des stratégies nationales de développement durable. M^{me} Quarless, représentante du Département des affaires économiques et sociales, M. Rolph Payet, représentant des Seychelles, et M^{me} Gina Bonne, représentante de la Commission de l'océan Indien, ont présenté un exposé et les représentants des pays ont prononcé de brèves interventions.

L'application de stratégies nationales de développement durable et de mesures équivalentes a été recommandée dès l'adoption d'Action 21, de même que dans les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et dans la Stratégie de Maurice. Le principe de base des stratégies de développement durable suppose un équilibre entre les trois piliers mais aussi entre la participation des parties prenantes et la coordination avec les pouvoirs publics. Un modèle de stratégie nationale de développement durable comporte un ensemble coordonné de processus, participatifs et en évolution constante, d'analyse, de débat, de prise de décisions, de développement des capacités, de planification, d'investissement, de contrôle et d'évaluation, visant à intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux à court et à long terme de chaque société par des approches concourant à un même objectif, autant que possible, ou en gérant les compromis lorsque ce n'est pas le cas.

Une évolution ayant pour point de départ, à court terme, une prise de conscience générale du développement durable grâce à une cohérence et à une coordination accrues et allant vers l'intégration complète des trois piliers du développement durable (économie, société et environnement) est nécessaire.

Dans un souci d'efficacité, il a été recommandé de passer du contrôle des programmes de développement durable par les pouvoirs publics à une participation accrue des parties prenantes (tout au moins, dans un premier temps, une participation partielle) et un partage des responsabilités en matière de mise en œuvre.

Il faudrait passer des approches sectorielles à l'élaboration d'approches touchant plusieurs secteurs pour, finalement, appliquer une approche pleinement intersectorielle.

La promotion des principes du développement durable devrait être menée de façon à être comprise de tous.

Au cours de la discussion sur les situations nationales, il a été noté que si de nombreux petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont considérablement progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des problèmes subsistent, notamment l'existence de poches de grande pauvreté et les maladies liées au mode de vie. Il y a également d'importants problèmes qui touchent tous les secteurs, notamment la nécessité de créer des capacités et une spécialisation, à laquelle les petits États peuvent difficilement faire face car ils ne possèdent pas d'établissements d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle. Les compétences en matière d'évaluation des performances et l'établissement de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé sont également insuffisantes. De nouvelles formes de développement institutionnel sont nécessaires pour combler ces lacunes, dont pâtissent de nombreux petits États insulaires en développement. Toutefois, il est nécessaire d'élaborer des indicateurs nationaux permettant de suivre les progrès effectués par les petits États dans certains domaines du développement qui les concernent plus particulièrement afin que leur situation nationale, leurs besoins en matière de développement et leurs progrès soient pris en compte avec davantage de précision.

La constitution de fonds d'affectation spéciale pourrait créer une source de financement durable, à condition d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources. Il faudrait réfléchir davantage aux mécanismes favorisant les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aux mesures qui pourraient le mieux encourager la population à agir, tout en évitant qu'elle ne considère que les changements lui sont imposés.

Il est important de définir un cadre légal afin de s'assurer la participation effective et importante de toutes les parties prenantes à la planification et à la réalisation du développement durable. Dans le cadre des processus consultatifs, il faudrait tenir en compte des différentes procédures suivies par la société civile et les pouvoirs publics, ainsi que des changements d'équipe qui se produisent régulièrement dans les gouvernements et dans les organisations non gouvernementales.

Examen de projets de mécanismes régionaux

Il a été noté que la composition actuelle du personnel de la Commission de l'océan Indien ne pourra être maintenue que pendant 10 mois. Des fonds doivent être mobilisés pour financer l'organisation des réunions et des processus consultatifs, ce qui suppose une action et un engagement politique de la part des

petits États insulaires qui ne sont pas membres de la Commission de l'océan Indien, faute de quoi aucun des programmes proposés ne pourra être mené à bien. Il pourrait donc être nécessaire de formuler un accord d'exploitation.

Les participants ont également jugé important que la question du futur organe politique qui dirigera le partenariat entre les États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale soit éclaircie. En ce qui concerne les différences entre les membres de la Commission de l'océan Indien et les États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, les participants ont souhaité savoir s'il était possible de distinguer les activités menées par la Commission pour les États de l'océan Indien de celles qu'elle mène pour aider les États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

Les participants ont également souligné la nécessité d'obtenir le point de vue des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale qui n'étaient pas présents.

Les participants ont estimé que la planification technique devrait se poursuivre tout au long des consultations sur la nature et la portée d'un accord de gestion plus formel pour le Groupe « Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale ». Ils sont convenus que trois processus seraient menés parallèlement, à savoir l'élaboration de programmes techniques pour le Groupe « Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale », la formulation de propositions pour un cadre de gestion plus formel et la collecte de fonds devant financer l'application du programme technique et la participation aux prochaines réunions ministérielles.

La Commission de l'océan Indien avait élaboré des propositions pour le contenu des futurs programmes techniques mais le Groupe a demandé la tenue d'une série de discussions politiques sur les arrangements futurs en matière de gestion. Le Groupe a demandé à la Commission de l'océan Indien de le consulter avant l'ouverture officielle des discussions ministérielles afin de mettre la touche finale à une proposition relative au futur programme régional et aux arrangements en matière de gestion, conformément à ce qui est énoncé à l'annexe 3 du rapport.

Quatrième séance – Programme de travail

La 4^e séance s'est tenue le 27 octobre, afin de déterminer quelles étaient les priorités nationales communes, de parvenir à un accord sur l'esquisse de projet de travail et d'établir avec précision dans quels domaines le partenariat en matière d'application devrait être mené. M. Espen Ronneberg, représentant du Département des affaires économiques et sociales, a brièvement présenté les travaux du Consortium des universités des petits États insulaires en développement, M^{me} Bonne a présenté les différentes solutions envisagées pour le programme du Groupe « Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale » et M^{me} Quarless, représentante du Département des affaires économiques et sociales, a présenté la matrice de la Stratégie de Maurice.

Les participants ont estimé que le Consortium des universités des petits États insulaires en développement pourrait contribuer efficacement au renforcement des capacités et décider de diffuser dans tous les petits États insulaires en

développement les informations relatives aux progrès réalisés à court, moyen et long terme.

Pour ce qui est de la matrice élaborée par le Département des affaires économiques et sociales, les participants ont examiné les mandats pouvant être activés et déterminer quels programmes existants et activités prévues seraient utiles dans l'application de la Stratégie de Maurice, que les petits États insulaires en développement pourraient utiliser comme information importante en vue d'accéder aux ressources. Des coordonnateurs seraient nommés dans la plupart des organismes et s'engageraient à tenir des réunions périodiques et à mettre l'information à jour. Les organismes devront également fournir des fonds afin de financer ces activités.

Une fois qu'elle sera achevée, la matrice fournira des informations sur les pays et les organismes qui permettront de déterminer où trouver une aide, à condition que l'intégration de la démarche par secteurs soit maintenue. Les participants ont également pris note de l'information fournie par le PNUD sur le changement de la dynamique de l'aide, qui se détourne des projets au profit d'une approche plus programmatique visant directement les gouvernements et les budgets des organisations intergouvernementales. Il est donc nécessaire d'examiner les priorités des programmes appliqués par les États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale afin de déterminer qui sont leurs partenaires d'appui au sein du système des Nations Unies.

Les participants ont noté que la création d'un secrétariat des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale permettrait également de veiller à ce que l'action de l'ONU serve leurs intérêts avec plus d'efficacité. Il est également important de veiller à ce que les activités menées par les différents organismes soient complémentaires.

Cinquième séance – Programme de travail et besoins d'aide régionale et internationale des pays

La 5^e séance, qui s'est tenue le 27 octobre, était facilitée par M. Payet, représentant des Seychelles et M. Roberts, représentant de la Commission de l'océan Indien. L'objectif visé était de présenter la matrice du projet de programme de travail élaborée par les Seychelles, qui permettrait d'analyser la portée et le contenu des programmes nationaux pour le développement durable et d'évaluer l'aide régionale et internationale nécessaire à leur exécution.

Les participants ont énuméré sept problèmes prioritaires : le VIH/sida, la gestion des catastrophes, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, les océans et les zones côtières, les changements climatiques et l'élévation du niveau des océans, ainsi que le commerce. Trois groupes de travail ont été créés pour examiner ces priorités.

Les groupes de travail ont souligné les grands problèmes et mesures recommandées ci-après :

Appuyer les efforts nationaux déployés pour achever la délimitation des frontières maritimes; programmes d'aide visant à renforcer la surveillance des navires de pêche, la communication d'informations les concernant, la mise en œuvre des règlements les concernant et leur contrôle afin de réduire l'incidence de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée; acquisition et installation d'équipement de surveillance et de contrôle; action en faveur d'une ratification rapide des accords

de pêche pertinents et d'une adhésion rapide à ces accords; élaboration et application de politiques intégrées de gestion des zones marines protégées; initiatives nationales et régionales d'adaptation aux changements climatiques et acquisition des techniques nécessaires; adoption du mécanisme pour un développement propre; examen des stratégies nationales et régionales portant notamment sur l'éducation pour le contrôle et la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles en prenant en compte les particularités de chaque pays et de chaque région; recherche et renforcement des partenariats afin de mener les programmes de lutte contre le VIH/sida avec, entre autres, des entités nationales et régionales, des partenaires de développement internationaux et les organismes compétents des Nations Unies, tels que l'OMS, l'UNESCO et ONUSIDA; eau : accès de tous les petits États insulaires en développement à l'eau; coopération entre ces États; appui de la communauté internationale au renforcement des capacités; gestion intégrée des ressources en eau par l'intermédiaire de différentes initiatives; sécurité alimentaire : créer un environnement qui favorise la sécurité alimentaire, l'autonomie et la diversification agricole; production de semences et gestion intégrée des parasites; promotion de l'industrie agricole; promotion de l'aquaculture; promotion de la recherche et du développement et utilisation des technologies modernes; fourniture des éléments nutritionnels indispensables à un coût abordable; gestion des déchets; pratiques optimales et solutions novatrices dans le domaine de la gestion des déchets; contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux; immersion en mer de grandes quantités de déchets (Convention de Londres sur l'immersion des déchets); commerce; et catastrophes naturelles.

Les recommandations formulées par ce groupe de travail figurent dans l'annexe IV et sont une partie intégrante de ce rapport.

Sixième séance – Aller de l'avant

La dernière séance, qui s'est tenue le 28 octobre, avait pour objectifs de définir les principales étapes dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et des programmes nationaux, régionaux et internationaux. Le représentant du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales a présenté les principales conclusions d'autres réunions régionales sur les liens entre les thèmes des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable et un représentant de la FAO a présenté le résultat des travaux de la réunion ministérielle sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue le 18 novembre 2005.

Les représentants de Maurice, de la Commission de l'océan Indien, de la FAO et de l'UNESCO ont prononcé des déclarations et posé des questions.

Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a présenté un résumé des conclusions et recommandations adoptées par les réunions régionales des États des Caraïbes et du Pacifique.

Les participants ont estimé que la quatorzième session de la Commission du développement durable offrait la possibilité de mettre en lumière le lien entre les changements climatiques, l'énergie, l'atmosphère et le développement industriel fondé sur l'innovation. Ainsi, si les petits États insulaires en développement démontraient eux-mêmes que le biocarburant peut remplacer les combustibles fossiles, cela montrerait à la communauté internationale quelles solutions elle peut

adopter pour réduire sa consommation de combustibles fossiles qui, à l'heure actuelle, aggrave les changements climatiques.

Les participants ont reconnu que l'énergie était un facteur indispensable au développement durable des petits États insulaires en développement et avait des incidences sur leurs réserves de devises. Pour améliorer la capacité de résistance de ces États face aux effets de facteurs extérieurs tels que les prix du pétrole, des innovations et un examen des pratiques optimales sont nécessaires afin de mieux utiliser les ressources locales.

Lancer des recherches dans le cadre de partenariats entre les petits États insulaires en développement, ainsi que l'a fait le Consortium des universités des petits États insulaires en développement, peut faciliter le partage des données d'expérience et des techniques adaptées en vue de promouvoir les biocarburants.

Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale peuvent apprendre les uns des autres et tirer des enseignements de l'expérience de petits États insulaires en développement d'autres régions. L'utilisation des biocarburants dans la région du Pacifique est un bon exemple de la faisabilité de telles initiatives, exemple qui peut être mis en commun. Il faut attirer l'attention sur les nombreuses possibilités de délaissier les produits importés coûteux au profit d'une utilisation écologiquement rationnelle des ressources dans la région de l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale. De nombreuses idées novatrices devraient être étudiées, en particulier dans le cadre de la coopération entre petits États insulaires en développement.

Toutefois, les participants ont fait observer que chaque île est différente et qu'il n'existe pas de solution s'appliquant à toutes les îles. Il est important de favoriser la recherche de solutions non classiques et d'encourager l'innovation. Les participants ont demandé instamment que les programmes relatifs à l'énergie renouvelable et au rendement énergétique soient poursuivis à titre prioritaire et demandé un appui international à cette fin.

La FAO a présenté le programme de la réunion ministérielle spéciale sur la sécurité alimentaire et le développement durable dans les petits États insulaires en développement, qui se déroulera le 18 novembre 2005, et les actions menées pour aider ces États. Les participants ont pris note des initiatives de la FAO, menées par l'intermédiaire des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire dans les régions du Pacifique et des Caraïbes, et souhaité qu'il soit proposé de mener une initiative semblable dans la région de l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale lors de la réunion ministérielle spéciale.

Clôture de la réunion

La séance de clôture s'est déroulée le 28 octobre, sous la présidence de M. Morel. Le Rapporteur a présenté le rapport sur les travaux de la réunion. Les représentants des Seychelles, de Maurice, du Cap-Vert, des Maldives, de la Commission de l'océan Indien, du Centre de documentation, de recherches et de formation indianocéanique, de la FAO, d'ONUSIDA, de l'UNESCO et du Département des affaires économiques et sociales ont prononcé des déclarations et posé des questions.

Les participants ayant estimé que la documentation de fond de la réunion avait été très utile, celle-ci sera distribuée aux participants sous forme de CD-ROM et publiée sur le site Web des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Des liens hypertextes reliant cette information à des documents plus détaillés seront insérés dans cette documentation (voir <www.coi-inf.org>, cliquer sur AIMS), notamment le rapport de synthèse des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale et le rapport de l'AIO, qui est disponible en anglais, en français et en portugais. En outre, le document d'orientation du Département des affaires économiques et sociales fournit un calendrier des événements liés au processus d'application pour la période 2005-2006.

Le représentant de Singapour, prenant la parole au nom de tous les délégués, a remercié le Président, le Vice-Président et le Rapporteur, ainsi que le Gouvernement et la population des Seychelles de l'excellente organisation de la réunion.

M^{me} Quarless, s'exprimant au nom du Département des affaires économiques et sociales, s'est vivement félicitée de la coopération et des excellentes conditions dans lesquelles la réunion s'est déroulée, a remercié la Commission de l'océan Indien et les représentants du système des Nations Unies de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve et a souhaité un bon retour aux délégués.

M^{me} Bonne a remercié, au nom de la Commission de l'océan Indien, le Gouvernement seychellois, ses collègues du système des Nations Unies et les délégués de leurs excellentes contributions à une réunion réussie.

Le Président a prononcé une déclaration de clôture soulignant les réalisations de la réunion et les progrès enregistrés, prenant note de l'esprit de la déclaration du Ministre seychellois des affaires étrangères et remerciant le comité d'organisation et les secrétariats de leur dur labeur. Il a ensuite prononcé la clôture de la séance.
